

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 29 septembre 2020 A 20H15 A
L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 85 citoyennes et citoyens
Excusés : Mme Anita Gumy Conseillère communale, M. Alain Carbonnier membre de la commission financière, M. Jacques Perriard, M. Martin Galley, Mme et M. Bernadette et André Schaub, M. et Mme Christine et Marc-Antoine Emery
Scrutateurs : MM. Clovis Galley (46), Pierre Chatton (39)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 9ème assemblée de la législature 2016/2021, dite assemblée des comptes. C'est un plaisir de vous retrouver et de pouvoir à nouveau se rassembler, échanger et décider des affaires communales. La situation pandémique du Covid-19 a été une épreuve pour de nombreux citoyens. J'ai une pensée pour les familles qui ont été touchées par ce virus, soit par un décès, une personne malade ou encore par les conséquences du confinement. Cette pandémie a démontré que l'être humain peut encore être solidaire dans ces situations et c'est réjouissant. Je tiens à remercier les personnes qui se sont mises à disposition pour aller faire des courses pour les personnes âgées. La société de jeunesse a joué un rôle important et nous la remercions. Je tiens à remercier les employés du secrétariat communal ainsi que les employés de l'exploitation pour leur travail réactif et le soutien qu'ils ont apporté au Conseil communal. Merci également à mes collègues du Conseil communal pour leur précieux engagement. Durant la crise, la vérité d'un jour n'est pas forcément celle du lendemain. Il a fallu être réactif, prendre les mesures préconisées par le Conseil fédéral ou le Conseil d'Etat et les appliquer à l'échelle de la commune. Je crois pouvoir affirmer que le Conseil communal a été à la hauteur de sa mission, à savoir continuer à gérer les affaires courantes tout en étant à disposition de ses citoyens pour transmettre les informations et leur mise en œuvre. Le Conseil communal remercie la population pour le respect des mesures, la patience dans la file d'attente à la déchetterie et le respect des règles dans les lieux publics. De nombreuses manifestations sur notre territoire communal ont dû être annulées. Ces manifestations, ces rassemblements qui font partie de l'ADN des Altaripiens nous manquent et nous espérons que l'an prochain, la situation se rétablisse. Si la période du semi confinement est derrière nous, la situation n'est toujours pas rétablie et la vigilance, les gestes barrières sont encore d'actualité. C'est dans cet état d'esprit que nous pouvons à nouveau nous réunir pour l'assemblée des comptes 2019 tout en respectant ces fameux gestes barrières.

Au menu de cette assemblée, nous allons passer les comptes en revue. Comptes qui sont d'excellente cuvée et qu'il faut apprécier à leur juste valeur. En effet, nous risquons de rentrer dans une période nettement plus difficile ces prochaines années. Même si dans cette future période on pourrait avoir tendance à réduire la voilure, c'est aussi le rôle des collectivités publiques de participer à la relance de l'économie. Les communes ne doivent pas, à l'instar du canton, freiner leurs investissements.

L'assemblée communale ne sera pas suivie, malheureusement, par la traditionnelle verrée. Nous devons respecter les mesures en vigueur. Les personnes qui le désirent pourront rester, après l'assemblée, pour boire un verre mais sous leur propre responsabilité.

Je salue particulièrement la présence de M. le Député Nicolas Galley, M. le président de paroisse Maurice Seydoux, du représentant de l'Abbaye d'Hauterive et de M. l'abbé Bernard Allaz.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément la tenue de nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée par :

◆ publication dans la feuille officielle no 36 du 4 septembre 2020 ;

- ◆ affichage aux piliers publics ;
 - ◆ tout ménage distribué le 4 septembre 2020;
 - ◆ par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch
- L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. Aucune. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra ce soir M. Hicham Frossard, Conseiller communal. Il officiera pour toutes les interventions. Veuillez vous annoncer par votre nom et prénom.
2. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter les interférences avec les micros.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. MM. Clovis Galley et Pierre Chatton. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019
2. Comptes de fonctionnement 2019 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2019 – approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Planification financière 2017/2023
5. Crédit d'investissement pour l'assainissement de la station des eaux usées du Pré-Neuf à Ecuwillens
 - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Crédit d'investissement pour l'aménagement de la place de parc derrière le restaurant communal à Ecuwillens
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Crédit d'investissement pour le raccordement eau et électricité de la cabane du Bois Cornard à Ecuwillens
 - 7.1 Rapport de la commission financière
8. Informations diverses
9. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ? Non.

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 12 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

Remerciements d'usage à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavaillaz pour sa rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019 – APPROBATION

M. Dominique Zamofing : avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2019, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal.

Vous pourrez vous en rendre compte, c'est une excellente cuvée. Le bénéfice dégagé de Fr. 28'909.70 après amortissement supplémentaire de Fr. 544'761.85 est réjouissant. En outre, une réserve de Fr. 160'000.00 a pu être réalisée pour le futur projet de la déchetterie. Le Conseil communal a décidé de provisionner le solde

du montant pour l'assainissement de la caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg, à savoir Fr. 120'000.00. Les communes fribourgeoises devront participer, pour leur part, à la réforme de la caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Pour notre commune, en cas d'acceptation par le peuple de la réforme de la caisse de pension, un montant d'environ Fr. 340'000.00 devra être mis à disposition pour notre participation. En effet, le 50% des charges scolaires est imputé aux communes. Sont inclus dans ces charges, la masse salariale du corps enseignant et par analogie, les cotisations à la caisse de pension.

Les produits totaux sont supérieurs de 0.3% par rapport aux comptes 2018 et les charges sont inférieures de 0.3% par rapport aux comptes 2018. Le chapitre de l'approvisionnement en eau et de la protection des eaux est couvert à hauteur de 100% et celui des ordures ménagères à 77%. A noter que ces chapitres doivent avoir une couverture minimale de 70%.

- ✓ **Les produits** : les rentrées fiscales sont supérieures de 3.1% par rapport aux comptes 2018. L'impôt sur les personnes morales est supérieur de plus de 15% mais ne sera plus aussi élevé à l'avenir, la réforme fiscale de l'impôt sur les entreprises entrant en force en 2020. L'impôt sur les gains immobiliers et les mutations est toujours très bon et contribue à l'excellent résultat.
- ✓ **Les charges** : les charges, notamment les charges liées du canton sont légèrement supérieures, mais maîtrisées. Les participations aux services avec la commune de Gibloux et autres associations de commune sont assez stables.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2019 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2020 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir dicastère par dicastère, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

M. Clovis Galley, Ecuwillens : juste un complément d'information concernant le chapitre fond de renouvellement pour la STEP pour 2019 qui a été comptabilisé et si je regarde au bilan à la fin de l'exercice, on a une provision de Fr. 1'550'000.00 arrondi. On va aller jusqu'à quel niveau de réserve ? Je veux dire par là que si l'on continue à faire des réserves, on peut envisager de baisser les taxes.

M. Dominique Zamofing : la réserve est liée au règlement communal basé sur le règlement cantonal qui stipule que l'on doit avoir un minimum de taxes pour le renouvellement. Ce renouvellement est prévu pour notre station d'épuration qui arrive en bout de course et qui est sous-dimensionnée. On doit, à l'horizon 2025, se raccorder à la station d'épuration de Villars-sur-Glâne. Naturellement, Villars-sur-Glâne va agrandir dès l'année prochaine sa station d'épuration dans le but de traiter les micropolluants. Pour nous raccorder, nous devons participer au coût de leur agrandissement. De plus, nous devons créer une station de pompage à notre ancienne STEP pour relever les eaux jusqu'à Villars-sur-Glâne. L'estimation s'élève entre 5 et 6 millions. Pour mémoire, à l'assemblée des comptes de l'an passé, nous avons proposé une diminution de Fr. 15.00 la taxe équivalent/habitant. Je rappelle que nous n'avons plus de subvention ni fédérale, ni cantonale. Nous serions satisfaits de proposer une diminution supplémentaire des taxes mais c'est impossible.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Bernard Morel: conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 14 mai 2020 dans une salle pouvant respecter les normes sanitaires en vigueur actuellement. Elle a établi son préavis relatif aux objets présentés aujourd'hui.

Les comptes bouclés au 31 décembre 2019 ont été révisés par la fiduciaire Fiduservice SA, organe de contrôle mandaté par l'assemblée communale. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2019 : les commentaires des positions fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information et les compléments d'information aux principales variations constatées, nous ont été donnés. L'exercice 2019 présente un excédent de revenus de Fr. 28'909.70 après amortissements supplémentaires (Fr. 544'761.85), provision pour la caisse de prévoyance (Fr. 120'000.00) et réserve pour le projet de la nouvelle déchetterie (Fr. 160'000.00), comparé à un budget déficitaire de Fr. 48'257.00. Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le Conseil a été suivie et que le résultat positif est dû aux rentrées fiscales supérieures aux prévisions (Fr. 893'839.75). Cela concerne aussi bien les impôts des personnes physiques, des personnes morales que les gains et mutations immobilières. La fortune ressortant du bilan au 31 décembre 2019 est de Fr. 1'543'471.21.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2019 qui se soldent par un excédent de revenus de Fr. 28'909.70.

M. Dominique Zamofing : merci M. le Président.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2019 bouclant avec un bénéfice de Fr. 28'909.70, après amortissement complémentaire de Fr. 544'761.85, sont adoptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie et profite de l'occasion pour remercier Mme Corinne Terreaux pour son excellent travail et pour la bonne tenue de nos comptes communaux.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2019 – APPROBATION

M. Dominique Zamofing : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver, d'une part, les différents investissements qui ont été effectués durant l'exercice 2019. Ensuite, le Conseil communal propose de boucler des investissements définitivement terminés, durant l'exercice 2018/2019, avec leur crédit y relatif.

Le compte des investissements 2019 se présente de la manière suivante : des charges pour Fr. 262'195.75 et des produits (taxes de raccordement) de Fr. 65'735.15. Les charges concernent les positions suivantes :

◆ Déplacement d'une conduite à Grangeneuve	
pour la construction de la nouvelle ferme	Fr. 18000.00
◆ Crédit d'étude pour la DEJ	Fr. 20878.00
◆ Construction de la déchetterie	Fr. 49601.15
◆ Révision du PAL	Fr. 988.30
◆ Achat de terrain adjacent au bâtiment de l'édilité de Posieux	Fr. 93800.00
◆ Construction du bâtiment édilitaire	Fr. 78928.30
◆ Total des charges	Fr. 262195.75

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : les comptes montrent des charges de Fr. 262'195.75 et des produits de Fr. 65'735.15. .

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2019 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 196'460.60.

M. Dominique Zamofing : merci. Pas de question, nous passons au vote.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2019 bouclant avec des charges de Fr. 262'195.75 et des produits de Fr. 65'735.15, ce qui représente un excédent de charges de Fr. 196'460.60 sont acceptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : les comptes des investissements 2019 sont approuvés et je vous en remercie. Le Conseil communal souhaite boucler trois crédits qui concernent des investissements terminés.

1. **Collecteur des eaux claires de la Tioleyre :** crédit voté en 2012 : Fr. 600'000.00, crédit utilisé : Fr. 482'454.85, soit un crédit non utilisé de Fr. 117'545.15.
2. **Crédit d'étude pour l'aménagement de la DEJ à la Rte de l'Aérodrome à Ecuwillens :** crédit voté en 2017 : Fr. 50'000.00, crédit complémentaire voté en 2019 : Fr. 40'000.00, crédit total Fr. 90'000.00, crédit utilisé : Fr. 91'881.80, soit un excédent de charges de Fr. 1'881.80. Un léger dépassement est à déplorer dû à l'étude sur la qualité du terrain.
3. **Crédit pour l'achat d'un terrain adjacent le bâtiment édilitaire de Posieux :** crédit voté en 2019 : Fr. 93'800.00, crédit utilisé Fr. 93'800.00, soit un crédit non utilisé de Fr. 0.00.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : la commission financière préavis favorablement le bouclement de ces 3 objets. Crédits votés Fr. 783'800.00, crédits utilisés Fr. 668'136.65, crédits non utilisés Fr. 115'663.35.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des 3 investissements bouclés.

Au vote à main levée, le bouclement des 3 investissements votés, soit le collecteur des eaux claires de la Tioleyre pour un montant de Fr. 482'454.85, le crédit d'étude pour l'aménagement de la DEJ pour un montant de Fr. 91'881.80 et le crédit pour l'achat d'un terrain adjacent le bâtiment édilitaire à Posieux pour un montant de Fr. 93'800.00 est accepté à l'unanimité.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION FINANCIERE 2017/2023

M. Dominique Zamofing : la planification financière est un outil qui sert de fil rouge financier pour le Conseil communal pour les années futures. Lors de son élaboration, des éléments tels que rentrées fiscales, charges d'amortissement et intérêts des futurs investissements, charges liées ou pertes fiscales dues à des réformes, doivent être pris en compte. Une planification financière doit être régulièrement mise à jour en fonction de l'évolution des projets communaux et de la situation économique, par exemple. Le Conseil communal vous présente une planification 2017/2023 qui tient compte de l'investissement de la DEJ. La DEJ, déchetterie, édilité et local jeunesse. La charge financière est partiellement comptabilisée en 2020 et le sera pleinement en 2021. La réforme fiscale des entreprises a des conséquences même si des compensations sont prévues lors des prochaines années. Quelques investissements courants ont été comptabilisés également. Cette planification est assez prudente. La situation du Covid-19 nous préoccupe et il est difficile d'estimer les conséquences sur les finances communales. Il y aura sûrement un tassement des rentrées fiscales durant 2 à 3 ans et plus probablement des charges supplémentaires, notamment les charges liées et les charges des services généraux du Gibloux. Le compte de fonctionnement devrait pouvoir rester équilibrer en 2020. En 2021, cela se dégrade un peu, particulièrement par la charge financière du projet DEJ. Le défi du Conseil communal est de maintenir l'impôt à 74 ct et c'est un objectif que nous espérons atteindre à l'avenir malgré la situation du Covid-19. Avec cette situation problématique, les conséquences financières pour les communes sont difficilement estimables. Cela dépendra de la durée de la crise et surtout de la capacité de notre économie à redémarrer. Je vous propose de ne pas s'attarder trop longtemps sur cette planification Covid-19. Nous avons une légère augmentation de la population mais ensuite nous n'avons plus de grand projet susceptible de nous amener de nouveaux contribuables. Nous redéfinirons la planification en 2021 au début de la nouvelle législature.

J'ouvre la discussion. Pas de question.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Crédit d'investissement pour l'assainissement de la station des eaux usées du Pré-Neuf à Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : la station de pompage des eaux usées du Pré-Neuf à Ecuwillens date de 1876. Sa fonction est de relever les eaux usées du quartier de Rimbotzat et du Poyet à Ecuwillens pour les déverser dans le collecteur qui s'écoule gravitairement vers la STEP de Hauterive FR. L'entretien régulier a permis de pérenniser cette installation durant plus de quarante ans. L'assainissement est une nécessité car en cas de défectuosité de cette station de pompage, les eaux usées risquent de s'écouler vers la Glâne. Pour être transparent, ces travaux ont été réalisés début juillet. Le Conseil communal a demandé le feu vert à la commission financière qui a répondu favorablement. Suite au report de l'assemblée de ce printemps en raison de la crise du Covid-19, le Conseil communal a estimé qu'il était urgent de réaliser cet investissement au vu du risque encouru en cas de panne de ladite station de pompage.

Montant de l'investissement	Fr.	55000.00
Financement par prélèvement sur la réserve de l'épuration		

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : cet investissement était prévu pour l'assemblée du 20 avril 2020 mais vu l'urgence de la situation, il a fait l'objet d'une communication de la part du Conseil communal à la commission financière le 2 avril 2020.

La commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 55'000.00 financé par prélèvement sur la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion.

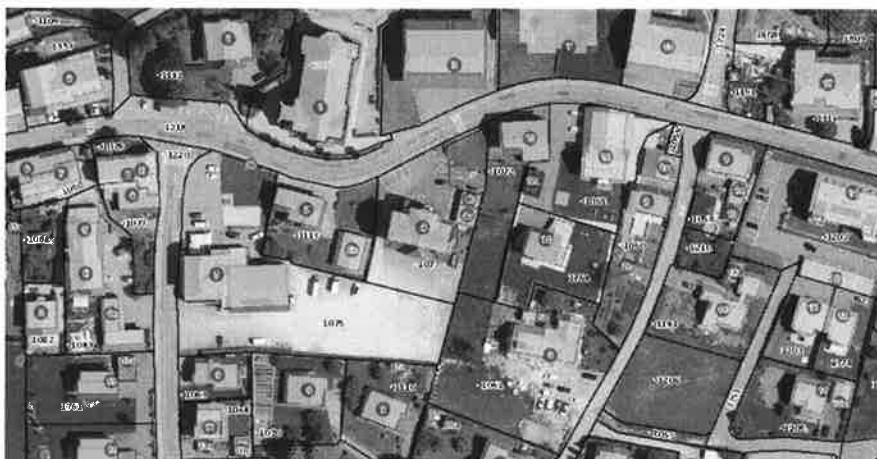
M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : à quoi correspond ce montant de Fr. 55'000.00 qui me paraît bon marché ?

M. Dominique Zamofing : il correspond à 2 pompes de relevage et un nouveau tableau de commande. La station physiquement en béton est intacte mais les appareils à l'intérieur sont en bout de course. Plus de question.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour l'assainissement de la station de pompage des eaux usées du Pré-Neuf à Ecuwillens pour un montant de Fr. 55'000.00, financé par prélèvement sur la réserve de l'épuration, est approuvé à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : crédit d'investissement pour l'aménagement de la place de parc derrière le restaurant communal

M. Dominique Zamofing : la commune de Hauterive FR a la chance de posséder, derrière le restaurant communal et au centre du village à Ecuwillens, une place de parc assez spacieuse. Par contre, le revêtement graveleux, malgré un entretien régulier, facilite la formation de gouilles en cas de mauvais temps. Le Conseil communal propose de poser un revêtement bitumeux sur l'entier de cette place. Cela facilitera le déneigement en hiver et un marquage au sol pourra être effectué pour optimiser le parcage des véhicules. L'aménagement d'une rétention pour les eaux claires a déjà été effectué, il y a cinq ans, dans l'optique du goudronnage de la place.



Montant de l'investissement	Fr.	280000.00
Financement par les liquidités disponibles		

M. Bernard Morel : la commission financière préavise favorablement cet investissement de Fr. 280'000.00, financé par les liquidités disponibles.

M. Dominique Zamofing : merci M. le président de la commission financière. J'ouvre la discussion.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : est-ce que vous prévoyez une arborisation ou ce sera seulement du goudron ?

M. Jean-François Zanetti : actuellement c'est seulement du bitume. On va changer la haie de tuyas qui est en fin de vie par une clôture en lierre. L'idée est d'avoir un maximum de places de parc. En mettant des arbres, on limite la zone de parcage.

M. Dominique Zamofing : si on veut effectuer un futur marquage et respecter l'emplacement nécessaire pour éviter que les véhicules fassent plusieurs manœuvres, on doit compter sur des emplacements assez larges. En mettant des arbres, on perd toute une rangée de parcage. Ce n'est pas très écologique, mais cette place est destinée aux voitures et on peut planter des arbres à d'autres endroits.

M. Claude Grand, Ecuwillens : on parle de combien de places ?

M. Dominique Zamofing : en faisant un marquage au sol, environ 90 places. Lors du dernier loto, il y avait 115 voitures. Il faut faire un compromis. En faisant un marquage on perd des places mais plus besoin de personnel pour la mise en place et sans marquage, il y aura plus de voitures et qui ne parqueront plus chez le voisin. Je précise que le crédit demandé ce soir ne concerne que le goudronnage.

M. Claude Grand, Ecuwillens : si je calcule juste, cela fait à peu près Fr. 1'000.00 par place ?

M. Dominique Zamofing : il y a différentes bases de calcul. Le goudronnage est calculé à la tonne.

M. Frédy Bobillier, Posieux : je m'inquiète pour l'organisation du tournoi de pétanque de la jeunesse. Blague mise à part, est-ce que vous allez en profiter pour aménager le devant du restaurant communal dans le but d'en faire une vraie place centre village ?

M. Dominique Zamofing : je rappelle qu'il a été demandé à plusieurs reprises le goudronnage de cette place et qu'il avait été décidé d'étudier un concept pour l'entier du centre village. On part du principe qu'en goudronnant la partie arrière, on ne va pas toucher la partie avant qui fera l'objet d'une étude. Pour ne pas vous cacher, on ne sait pas trop comment empoigner ce problème. Il faut contenter tout le monde. Les places de parc il faut les garder, c'est la place devant l'église, il y a une mini place en gazon qui sert à l'organisation des fêtes, il y a la Bénichon, etc. Il faut trouver le compromis qui embêtera le moins de monde possible et ce n'est pas si facile. Pour le tournoi de la jeunesse, on trouvera une solution en mettant éventuellement du gravillon sur la place. On ne peut pas ne pas goudronner cette place parce qu'il y a une fois par année un tournoi de pétanque, malgré que l'on aime tous y participer.

M. Jean-Yves Jacquaz, Ecuwillens : vous allez goudronner toute la place, la partie déjà goudronnée sera rénovée ? Est-il prévu des aménagements au niveau des conduites et autres ?

M. Jean-François Zanetti : oui la partie déjà goudronnée fait partie de la pose du nouveau bitume. Il est prévu d'amener l'écoulement des eaux vers le bassin de rétention mais pas de canalisation supplémentaire.

M. Dominique Zamofing : le but est d'évacuer les eaux côté sud.

La parole n'est plus demandée et nous passons au vote.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour l'aménagement de la place derrière le restaurant communal pour un montant de Fr. 280'000.00, financé par les liquidités, est accepté à la majorité (85 oui, 4 non).

M. Dominique Zamofing : le projet est ainsi accepté.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : crédit d'investissement pour le raccordement eau et électricité de la cabane du Bois Cornard à Ecuwillens

M. Dominique Zamofing : la cabane du Bois Cornard est propriété de l'Etat de Fribourg. La commune de Hauterive FR est au bénéfice d'un droit d'utilisation gratuit contre l'entretien de la cabane. Celle-ci est très fréquentée et la commune perçoit un loyer lors de sa mise à disposition des utilisateurs d'environ Fr. 4'000.00 par année. Depuis deux ans, la nappe phréatique qui alimente la cabane s'est tarie. Il n'y a plus d'eau à disposition des utilisateurs. Les locations ont diminué fortement car sans eau, elle a perdu de son attrait. Pour redynamiser ce charmant lieu de rencontre, le Conseil communal souhaite raccorder la cabane au réseau d'eau potable et par la même occasion l'équiper d'un raccordement électrique. Le point de raccordement sera effectué depuis le centre forestier du Bois Cornard situé à environ 300 mètres. Un système de purge de la conduite d'eau sera installé pour permettre à l'eau de se renouveler dans la conduite au cas où les tirages d'eau ne seraient pas suffisants. Ces travaux permettront de pérenniser ce lieu magnifique que de nombreux citoyens et de nombreuses sociétés de notre commune utilisent régulièrement.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités disponibles

Fr. 40000.00

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : ces travaux sont soumis à un préavis favorable du service cantonal des forêts.

La commission financière préavis favorablement cet investissement de Fr. 40'000.00, financé par les liquidités disponibles.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion.

M. Germain Daucourt, Posieux : vous prévoyez une amenée d'eau, cela veut dire un certain confort. J'avoue que je ne connais pas du tout cette cabane. Est-elle équipée de toilettes et comment est réglé le problème des eaux usées ?

M. Bertrand Jacquaz : il y a des toilettes, dessous une sorte de somo de 1.50 m sur 1.50 de profond qui est vidangé deux fois par an par la maison Trans-auto SA.

M. Germain Daucourt, Posieux : la capacité sera-t-elle suffisante parce que, quand on a du confort, on a tendance à surconsommer ?

M. Bertrand Jacquaz : au niveau des toilettes, il n'y a pas de chasse d'eau, juste un petit lavabo pour l'hygiène des mains. La fontaine sera remise en fonction. Je rajouterai qu'au niveau électricité et eau, seuls les locataires pourront les utiliser, les accès étant à l'intérieur de la cabane.

M. Johann Gasser, Ecuwillens : est-ce qu'il est également prévu d'installer une hydrante pour le service du feu ?

M. Dominique Zamofing : non ce n'est pas prévu. On compte sur la bienveillance des utilisateurs pour éviter de mettre le feu.

La parole n'est plus demandée.

Au vote à main levée, le crédit pour le raccordement de l'eau et de l'électricité de la cabane du Bois Cornard pour un montant de Fr 40'000.00, financé par les liquidités disponibles est accepté à la majorité (82 oui, 2 non, 1 abstention).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : informations diverses

M. Dominique Zamofing : quelques informations du Conseil communal :

◆ **Détournement d'argent :** notre commune a été ébranlée par un détournement d'argent de la part d'un ancien Conseiller communal. Cette affaire a été, dans un premier temps, dénoncée à la Préfecture puis au Ministère public. Les faits ont été reconnus par l'ancien Conseiller communal. La commune de Hauterive FR s'est portée partie plaignante. Une citation à comparaître a été convoquée en juin par la procureure adjointe du canton de Fribourg. Suite à celle-ci une ordonnance pénale a été rendue par le Ministère public. Une convention a été établie entre les deux parties pour réparer le préjudice subi par la commune, respectivement les diverses activités de la CAJ (commission d'animation jeunesse), les manifestations de la St-Nicolas et distribution de sapins de Noël. Notre ancien Conseiller reconnaît devoir à la commune de Hauterive FR un montant de Fr. 33'190.60. Ce montant comprend le dommage par Fr. 25'690.60 (pour prélèvements indus), les intérêts au 31 décembre 2021 arrêtés à Fr. 3'000.00 et les frais d'avocat par Fr. 4'500.00 TTC. A ce jour, la somme de Fr. 10'000.00 a été remboursée à la commune de Hauterive FR. La commune ne devrait subir aucun préjudice financier. Le remboursement sera intégral et le cas échéant, si le débiteur deviendrait insolvable, la commune possède une assurance qui couvre ce genre de dommage. Les prélèvements ont été effectués dans la caisse de la St-Nicolas et des sapins de Noël durant ses trois années de présence. A la création de la commission d'animation jeunesse, lors de la précédente législature, une carte bancaire avait été fournie à la responsable. Celle-ci était destinée à payer les frais lors des activités afin d'éviter de se trouver avec une grande quantité de liquidité lors des excursions. Lors de la création de la CAJ, le Conseil communal avait émis le souhait de mettre un Conseiller ou une Conseillère communal(e) pour avoir un regard sur le fonctionnement de celle-ci. La CAJ se gère elle-même et est uniquement subventionnée par un montant qui figure au compte de fonctionnement de la commune. Finalement, c'est le même principe que les subventions allouées à nos sociétés locales. Notre ancien Conseiller communal a profité de la confiance placée en lui. Personnellement, je me vois mal compter le fond de caisse puis la caisse à la fin de la manifestation de la St-Nicolas. Un Conseiller communal est assermenté et son comportement doit être exemplaire. Cette situation est malheureuse et ne doit pas

remettre en cause la confiance de la population vis-à-vis de votre Conseil communal. La commune de Hauterive FR, je le répète, ne subira aucun dommage suite à cette affaire bien regrettable.

- ◆ **Situation du bâtiment de la banque, poste et cabinet médical :** lors de l'assemblée des comptes 2018, un concept novateur vous a été présenté. La banque Raiffeisen Fribourg Ouest reprend la poste et ouvre une succursale sur la commune de Hauterive FR. A ce projet s'ajoute la création de locaux pour installer un cabinet de médecins. Le projet se situe sur une parcelle qui jouxte l'arrêt de bus au centre du village de Posieux. Si la parcelle est assez exiguë, l'architecte a réussi à implanter un bâtiment. Les places de parc n'étant pas suffisantes sur la parcelle, un arrangement a été trouvé avec la parcelle voisine pour assurer suffisamment de places. Le Directeur de la banque a été présenter son projet aux voisins directs pour avoir une discussion préalable avant la mise à l'enquête, accompagné de votre serviteur. Quelques jours plus tard, la banque Raiffeisen a reçu un courrier de la part d'un voisin direct avec 27 signatures de citoyens qui mettent en doute le projet pour des raisons de parking et de circulation au carrefour. Suite à cette lettre, la direction et le conseil d'administration de la banque proposent de retirer le projet. Leur but n'étant pas d'avoir un conflit avec le voisinage mais de s'installer durablement sur la commune et d'apporter des services supplémentaires à la population. La conséquence de ces oppositions a mis en péril tout le projet car la poste avait fixé un ultime délai qui ne pouvait pas être tenu dans ces conditions. Suite à cette situation, la poste nous informe qu'elle fermera au premier semestre 2021 et cela de manière définitive l'office de poste. Pour moi, il n'était pas concevable de laisser tomber ce projet. Le temps consacré à ce dossier et la plus-value apportée à la population, notamment avec le cabinet de médecins et le maintien du service postal, étaient des éléments qui étaient prépondérant et l'occasion était unique. Après quelques jours de réflexion, j'ai pris contact avec deux propriétaires qui se situent le long de la route cantonale, seule condition imposée par la banque. Une entrée en matière est possible et je transmets ces informations à M. Vonlanthen Directeur de la banque Raiffeisen Fribourg Ouest. Il prend contact avec ces deux propriétaires et finalement il trouve un accord. Je peux donc vous communiquer les informations suivantes d'entente avec les vendeurs et l'acquéreur : le projet de la nouvelle banque, poste et cabinet médical sera construit sur l'art. 4 RF à Posieux, propriété de la famille Pasquier. Suite à l'annonce de la part de la poste de fermer en début 2021, la banque Raiffeisen, après une courte réflexion, a décidé de mettre en place une banque provisoire dans les locaux actuels de l'office de poste à Posieux. Ainsi, nous évitons grâce à la banque la fermeture de l'office de poste. C'est avec plaisir que je vous informe qu'à partir du 6 avril 2021, une banque sera présente sur notre commune avec toutes les prestations bancaires et ceci en attendant l'inauguration du bâtiment regroupant les services d'une banque, de la poste et d'un cabinet de médecins. Le Conseil communal a convenu des échéances suivantes avec la poste et la banque. La fermeture de l'office de poste est agendée au vendredi 26 février 2021. Un service à domicile sera mis en place à partir du 1^{er} mars 2021 en attendant l'ouverture, aujourd'hui agendée pour le lundi 6 avril 2021, le temps que les travaux de rafraîchissement soient réalisés par la commune. Une fois la réouverture effectuée par la banque, la poste maintient le service à domicile. Le citoyen aura ainsi le choix de se rendre à la banque pour obtenir les services postaux ou de profiter du service à domicile. La banque et la poste informeront chaque ménage des services proposés et du fonctionnement de ceux-ci. Voilà les informations que le Conseil communal peut vous donner à ce sujet. J'ouvre la discussion.

Mme Nicole Buchwalder, Ecuwillens : ce n'est pas très clair pour moi. La banque va faire office de poste ?

M. Dominique Zamofing : tout à fait. Si je rembobine le film. Initialement, la poste avait annoncé sa fermeture et nous avons trouvé une solution avec la banque Raiffeisen qui assurera ses activités bancaires et également celles de la poste.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : est-ce que pendant cet espace-temps d'environ 2 ans (entre le local provisoire et la nouvelle construction) le bancomat de la BCF sera fermé.

M. Dominique Zamofing : la fermeture, à l'échéance du contrat, du bancomat de la BCF est une condition pour l'installation de la Raiffeisen sur notre commune. Pour information, le contrat a été renouvelé il n'y a pas très longtemps.

M. Guillaume Prin, Ecuwillens : est-ce qu'il y a déjà un médecin annoncé pour le cabinet médical, sachant que le Dr Schaub va partir prochainement à la retraite ?

M. Dominique Zamofing : concernant le cabinet médical, c'est la société Praxamed qui s'en occupe incluant le Dr Schaub et qui recherche activement des médecins. Idéalement, il faudrait 3 médecins et pour info ton frère a déjà été contacté.

- ◆ **Chantier de la déchetterie et du bâtiment édilitaire :** débuté début avril, le chantier de la nouvelle déchetterie et du bâtiment édilitaire avance bien. Il n'y a pas pour le moment de mauvaise surprise tant du côté financier que du côté constructif. Le budget voté nous permettra, vraisemblablement, de poser des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture. Ceci avait été demandé en assemblée communale lors de l'approbation du crédit. La partie déchetterie sera terminée si tout se passe bien, en fin d'année. Le bâtiment édilitaire suivra quelques semaines plus tard. La date de la mise en service vous

sera communiquée lors de l'assemblée de décembre. Le Conseil communal souhaite, si la situation sanitaire le permet, inaugurer ce nouveau site au printemps prochain. Lors de cette fête, notre volonté est également de commémorer les vingt ans de la fusion des communes d'Ecuvillens et de Posieux. Nous espérons que ces festivités pourront se dérouler comme nous le souhaitons. On se réjouit.



- ◆ **Foire des entreprises** : la foire des entreprises prévue initialement au printemps a été reportée en octobre puis reportée une deuxième fois, sans fixer de date pour le moment. Dès que la situation sanitaire sera rétablie, nous allons mettre sur pied cet événement qui a rencontré un excellent écho auprès des entreprises de la commune, preuve en est, pas moins de 25 stands sont prévus.
- ◆ **Noël des seniors** : la décision n'a pas été facile à prendre mais le Conseil communal s'est rendu à l'évidence, la situation sanitaire ne nous permet pas d'organiser le Noël des seniors en décembre. C'est regrettable d'autant plus qu'une nouveauté était au programme. L'animation avait été confiée à la troupe du théâtre de la Bénichon. Une petite pièce écrite par Nicolas Bussard aurait été proposée avec un titre de circonstance : « Covid à la ferme ». Cette pièce sera proposée l'an prochain en espérant que la situation sanitaire sera rétablie.
- ◆ **Projet de transport de personnes à mobilité réduite** : projet novateur sur notre commune mis sur pied par l'équipe du memento, dirigé par M. Claudio Berta. Ce projet est à l'essai jusqu'à fin décembre. Il consiste à mettre à disposition des personnes qui ont une mobilité réduite, un chauffeur bénévole. Le chauffeur bénévole met une partie de son temps libre à disposition pour aider des personnes ayant des difficultés de mobilité. Un montant de Fr. 0.60 le km lui est attribué pour couvrir les frais d'utilisation de son véhicule privé. Les principales prestations prises en charge par le chauffeur bénévole sont la visite chez le médecin, le transport au home (foyer de jour), les traitements réguliers à l'hôpital, le dentiste, la poste, la banque, le coiffeur ou autres prestations selon entente. Le rayon de déplacement est limité à 15 km de la commune. Le Conseil communal se déterminera sur sa participation en fonction de la demande. Les personnes intéressées à fonctionner comme chauffeur bénévole peuvent s'adresser auprès de M. Claudio Berta, respectivement à l'administration communale.
- ◆ **Révision du PAL** : le plan d'aménagement local a été approuvé par la DAEC (Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions) et publié dans la feuille officielle le vendredi 25 septembre dernier. Il y a possibilité de consulter le dossier durant 30 jours au bureau communal ainsi qu'au SeCa (Service des constructions et de l'aménagement). La décision d'approbation de la Direction peut faire l'objet d'un recours au Tribunal cantonal dans les 30 jours pour les points qui peuvent directement être contestés devant l'autorité. C'est une bonne nouvelle pour notre commune. Suite au recours du canton au Tribunal fédéral concernant le plan directeur cantonal, le Conseil communal a choisi la variante de faire approuver tout ce qui est compatible avec le nouveau plan directeur cantonal. Le recours du canton au Tribunal fédéral a très peu de chance d'aboutir et les mois passent sans qu'aucune décision ne tombe. Les travaux de révision durent depuis de nombreuses années, durant lesquelles plusieurs études complémentaires, ont dû être fournies. Il est temps que ce PAL soit approuvé et que la commission d'aménagement puisse travailler sur les quelques modifications et dernières études complémentaires à

fournir au canton, notamment pour le secteur « Champ du Nod ». Une enquête complémentaire sera déposée suite à ces différents travaux.

- ✦ **Bons pour les commerces et entreprises de notre commune qui ont dû fermer pendant le confinement** : le Conseil communal a décidé de mettre le montant de Fr. 10'000.00 à disposition pour nos commerces et citoyens pour relancer leurs activités. A chaque bon acheté d'une valeur de Fr. 100.00, Fr. 20.00 est transmis au commerce choisi et Fr. 20.00 est offert au citoyen qui en fait l'acquisition pour le prix de Fr. 80.00. 250 bons ont été émis. A ce jour, 190 bons ont été vendus. Cette promotion, diffusée par tout ménage, a débuté le 13 juillet. Durant deux mois et demi, chacun a pu, ou aurait pu acquérir un bon. Le Conseil communal dans sa séance d'hier soir a décidé qu'un deuxième bon par personne pouvait être acquis dès jeudi au bureau communal et jusqu'à épuisement du stock. Je suis assez surpris que tous les bons n'aient pas trouvé preneur durant les deux mois de vente ! Je remercie toutes celles et ceux qui ont acheté des bons pour leur soutien à nos commerces.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : je donne maintenant la parole aux citoyens.

M. Frédy Bobillier, Posieux : je veux parler de la sécurité au carrefour de la sortie d'Ecuvillens sur la route cantonale et du chemin du Grabo. En effet, mon premier courrier à ce sujet date de la rentrée à l'école primaire de ma fille qui a aujourd'hui 24 ans. Force est de constater que rien n'a été entrepris depuis et à plusieurs reprises j'ai évoqué les difficultés à sortir depuis le chemin du Grabo sur la route cantonale. Certes un miroir a été posé en face pour nous permettre de mieux voir les véhicules arrivant de Corpataux. Mais depuis le réhaussement du toit de la station service qui permet aux cars Buchard de faire le plein d'essence et l'alignement de véhicules devant la carrosserie, c'est tout simplement suicidaire de sortir de ce chemin. D'autre part, il y a à peine deux semaines, un grave accident a eu lieu à ce carrefour mais cette fois-ci lié à la sortie d'Ecuvillens sur la route cantonale. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des accidents surviennent à ce carrefour. Alors ma question est : va-t-on attendre encore longtemps un probable décès ou alors la commune pourrait envisager d'approcher le canton et de développer un projet commun pour améliorer la situation. De surcroît, devant la carrosserie, il est toujours très difficile, l'hiver, de cheminer à pied pour rejoindre le passage à piétons devant la ferme Pasquier, parce que des véhicules sont parqués et que ce chemin n'est jamais déneigé. Merci.

M. Dominique Zamofing : c'est vrai qu'il y a eu un accident dernièrement, il y en a même eu plusieurs. Nous avons écrit un courrier au Service des ponts et chaussées en date du 15 juillet 2019. On nous a répondu que la visibilité est très bonne dans ce secteur mais que les gens ne respectent pas le signal « STOP ». Ce n'est pas si faux parce que nous avons une bonne vision à gauche et à droite depuis la sortie d'Ecuvillens. Ce qui est problématique, c'est que ça fait un peu la banane et que les véhicules qui sortent d'Ecuvillens ne voient pas très bien les deux roues qui peuvent être dans un angle mort. Au carrefour du Tronc Bourlo, nous avons deux sorties : une pour partir sur Fribourg et une pour partir sur Bulle. Le Service des ponts et chaussées nous propose de réunir les deux branches en une seule branche connectée à la route cantonale. Il n'est pas envisageable de prévoir un rond-point dans ce secteur sans acquérir du terrain aux alentours. Nous avons demandé une offre, pas plus tard que la semaine passée, à un bureau d'ingénieur pour une étude. Nous avons reçu son offre aujourd'hui. Nous ne restons pas les bras croisés sur ce dossier. Je rappelle encore que les aménagements routiers sur les routes cantonales sont à la charge des communes.

M. Jean-François Zanetti : je confirme les dires de Dominique et j'ajouterai que cela prendra du temps.

M. Frédy Bobillier, Posieux : ce n'est pas très rassurant d'autant plus que j'ai mentionné l'aspect de la station service qui lorsque les cars Buchard viennent faire leur plein, nous n'avons plus aucune visibilité sur la gauche ceci même avec un miroir. C'est complètement suicidaire de sortir de ce chemin. De plus, la vitesse du 50 km/h n'est vraiment pas respectée et les probabilités d'un accident sont grandes. Cela me ferait du mal de revenir vers la commune l'année prochaine en ayant constaté quelque chose de plus grave que ce que l'on a connu jusqu'ici.

M. Dominique Zamofing : un accident est toujours dramatique. Vous parlez de la sortie de votre parcelle privée sur le chemin du Grabo pour déboucher sur la route cantonale. L'étude en cours pour le carrefour du Tronc Bourlo ne résoudra pas nécessairement le problème de votre sortie.

Mme Marianne Bobillier, Posieux : explique sa façon de sortir du chemin du Grabo et de ses difficultés. Aucune visibilité ni d'un côté, ni de l'autre et on ne sait plus comment sortir de chez nous.

M. Frédy Bobillier, Posieux : est-il possible de poser un miroir supplémentaire en direction de la Croix-Blanche ?

M. Jean-François Zanetti : on étudiera cette possibilité avec le bureau d'ingénieur et inclure la sortie du chemin du Grabo dans les réflexions.

Mme Lucille Keller, Ecuwillens : j'aimerais vous parler du cœur d'Ecuwillens. Qu'est-ce qu'on fait de la place devant le restaurant communal ? C'est un lieu de ralliement pas seulement pour la Bénichon mais aussi pendant toute l'année. Je suis arrivée à Ecuwillens il y a quelques années, j'ai des petits enfants et je me suis rendue compte qu'il manquait cruellement d'une place de jeux. Alors oui, il y a une place de jeux à Posieux, j'en suis consciente. Mais pour s'y rendre, il faut prendre la voiture et ce n'est pas très pratique. Je viens d'entendre à la RTS que les enfants fribourgeois n'ont pas assez de mouvements et cela entraîne des problèmes de santé. Il serait donc très important d'avoir une place de jeux à Ecuwillens. Il y a encore plein d'autres arguments qui parlent en faveur d'une place de jeux, l'aspect de l'intégration, de cohésion sociale et culturelle. Une place de jeux n'est pas seulement pour les petits enfants mais également un lieu de rencontre pour les papas et les mamans. Il y a aussi les personnes âgées qui s'y rendent pour participer à la vie des générations futures. Un aspect également linguistique pour les personnes de langues étrangères, un aspect écologique. Je pense qu'une place de jeux au centre du village est un besoin pour les familles surtout que la commune s'agrandit.

M. Dominique Zamofing : je vous montre l'espace vert qui appartient à la commune devant le restaurant communal. Une place de jeux au bord d'une route n'est pas judicieuse, c'est trop dangereux. Nous ne sommes pas propriétaire ailleurs au centre du village. Si quelqu'un nous propose un terrain, on veut bien analyser et entrer en matière mais autour du restaurant nous n'avons pas beaucoup de place à disposition.

M. Clovis Galley, Ecuwillens : je propose le jardin de la cure.

M. Dominique Zamofing : effectivement c'est le meilleur endroit et on va approcher la paroisse pour étudier cette possibilité. Il est vrai qu'à Posieux, la place de jeux est autour de l'école, c'est une zone 30km/h, il n'y a pas beaucoup de circulation en dehors des heures où les parents vont amener malheureusement leurs enfants à l'école. Vous parlez qu'il faut faire du sport, je suis parfaitement d'accord avec vous. Alors on peut déjà commencer par aller à pied à la place de jeux. On prend note de la remarque, on va approcher la paroisse mais il ne faudra pas s'attendre à ce qu'elle soit aussi grande que celle de Posieux. Ne pas oublier non plus que pour une place de jeux il y a des normes de sécurité à respecter ainsi qu'un entretien régulier des installations. C'est vraiment un concept qui doit être étudié.

M. Guillaume Prin, Ecuwillens : la place derrière le restaurant va être bétonnée. Cela veut dire que l'on met la priorité sur des places de parc et pas sur les gens. Je trouve qu'il n'y a pas de vision d'un lieu central sur la commune où les gens peuvent se rencontrer. Cela me paraît plus important que de faire un parking. C'est la raison pour laquelle j'ai dit non à la votation pour la place de parc.

M. Dominique Zamofing : pas de souci. Mais je rappelle que lors de manifestations nous devons avoir des places à disposition. Si ces places n'existent pas, les véhicules sont parqués sur les trottoirs, chez les voisins qui actuellement sont très conciliants mais ce n'est pas éternel.

M. Frédy Bobillier, Posieux : suite à la pollution de l'eau en 2019, il avait été annoncé à la séance d'information une mise en conformité des installations pour éviter qu'un nouvel accident se produise. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. Jean-François Zanetti : fin décembre 2019 nous avons effectué une tournée chez tous les agriculteurs de la commune pour vérifier les installations afin de supprimer les risques d'une nouvelle pollution. Fin janvier 2020, quelques modifications ont été apportées sur deux propriétés. Aujourd'hui, on peut dire que la mise en place de clapet anti-retour de sécurité a été exécutée et que les installations des exploitations sont conformes.

M. Michel Cudré-Mauroux, Posieux : j'ai entendu dire que lorsque la nouvelle déchetterie sera en fonction, nous n'aurons plus de container de quartier. Est-ce vrai ?

M. Dominique Zamofing : alors si vous avez entendu dire, c'est qu'il y a sûrement quelque chose ! Effectivement, nous sommes en train d'analyser la mise sur pied de la taxe au poids et l'idée est de proposer à l'assemblée de décembre l'achat de deux compacteurs pour les poubelles. Vous pourrez y déposer la grandeur de sac que vous voudrez et ils seront accessibles en tout temps. Selon une étude sur la fréquentation actuelle de la déchetterie, le 90% de la population se rend au moins une fois par semaine à la déchetterie. Ils pourront par la même occasion amener leurs sacs poubelle. Les places pour containers c'est bien, mais quand les conventions arrivent à échéance, il est difficile de les renouveler. Les containers on les préfère chez le voisin plutôt que chez soi. De plus, il y a des économies à faire, exemple la tournée du lundi matin.

Mme Pascale Chavaillaz, Posieux : les personnes non motorisées qui habitent à Posieux devront se rendre à Ecuwillens avec leur sac poubelle ?

M. Dominique Zamofing : actuellement les gens non motorisés d'Ecuwillens se rendent à la déchetterie à Posieux. Cela dure depuis 20 ans et j'imagine que l'on doit pouvoir trouver le chemin inverse. Après on peut toujours trouver des solutions avec les voisins, la famille, une remorque pour 4 personnes. Chacun doit s'organiser mais nous ne laisserons personne sur la route. On ne doit pas se rendre service seulement pendant le Covid, mais le reste de l'année aussi.

M. Robert Menoud, Posieux : je fais un appel pour le jeu de cartes, nous sommes peu nombreux. Il y a peut-être des personnes intéressées. Alors c'est tous les mercredis après-midi à 13h30 au restaurant communal à Ecuwillens. Deuxièmement, la taxe des chiens. Est-ce que la commune reçoit quelque chose des

chiens ou rien du tout ? Il faudrait demander beaucoup plus cher. Pas pour les chiens de ferme mais tous les autres. Il « chient » dans tous les coins et les propriétaires ne ramassent même pas.

M. Dominique Zamofing : on doit réviser le règlement communal relatif aux chiens. Pas seulement pour la taxe mais en général. Oui on encaisse un impôt. C'est votre propre avis si ce n'est pas assez cher. Certaines personnes sont incivilisées. Nous avons équipé les quartiers, les chemins forestiers, etc. de poubelles spéciales. Malheureusement, dans le monde actuel, certaines personnes ne respectent pas les autres. Mais il y a aussi des propriétaires qui font leur travail et on le remarque tous les vendredis lorsque l'employé communal vide lesdites poubelles.

Mme Delphine Aeschlimann, Posieux : je viens d'arriver dans la commune et je souhaiterais savoir à quoi va servir l'ancienne déchetterie de Posieux ?

M. Dominique Zamofing : on vous souhaite la bienvenue. C'est effectivement une question qui a déjà été posée. On s'est concentré sur le projet de la construction de la nouvelle déchetterie dans un premier temps. On a acheté une petite parcelle de terrain à côté de la déchetterie de Posieux pour un montant de Fr. 93'000.00, crédit que nous avons bouclé juste avant. On va déménager la déchetterie et le dépôt de l'édilité. Ce sera à la prochaine législature et aux prochains Conseillers de trancher sur l'avenir de ce terrain. Actuellement, il n'y a pas de projet défini pour ce site.

M. Roger Galley, Ecuwillens : je ne sais pas si les micros et la sono sont mal réglés mais au fond de la salle on entend très mal. Le long de la route de la nouvelle déchetterie à Ecuwillens, y aura-t-il des places de parc ?

M. Dominique Zamofing : c'est dommage d'attendre les dernières minutes de l'assemblée pour signaler que vous entendez mal au fond de la salle. Il y aura un parking à côté du bâtiment édilitaire à disposition des spectateurs des matchs de foot, environ 35 places, évidemment gratuitement.

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai encore une question. Ces temps on voit beaucoup de communes de notre grandeur qui ont créé un Conseil général. Est-ce que la commune de Hauterive FR a déjà étudié cette possibilité ou ce n'est pas à l'ordre du jour ?

M. Dominique Zamofing : nous n'avons jamais eu de demande de la part de l'assemblée. Pour la prochaine législature c'est trop tard mais nous n'avons pas étudié cette possibilité. Les citoyens trouvent agréable de venir à l'assemblée mais à l'avenir peut-être que ce sera un besoin. Un Conseil général est plus professionnel et les citoyens n'ont plus accès aux assemblées, ce sont des délégués qui les représentent.

M. Raphaël Dousse, Ecuwillens : je tiens à signaler qu'il faudra faire vraiment attention lors de l'ouverture de la nouvelle déchetterie au carrefour de la porcherie parce qu'il y a beaucoup d'enfants qui passent à cet endroit et peu de véhicules ou camions respectent la limitation.

M. Dominique Zamofing : on va se pencher sur la vitesse, étudier d'éventuelles chicanes pour ralentir. Nous avons déjà eu plusieurs interventions à ce sujet lors de précédentes assemblées. Notre but est d'assurer la sécurité dans ce quartier.

La parole n'est plus demandée.

Avant de clore cette assemblée, je rappelle que malheureusement il n'y aura pas de verrée offerte par la commune. N'empêche que vous pouvez rester sous votre propre responsabilité pour boire un verre. Je vous remercie pour avoir bien respecté les gestes barrières.

Arrivés au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse de ce soir et pour votre fidélité à nos assemblées ainsi que de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée.

La séance est levée à 21.45 heures.

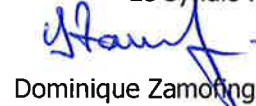
LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Nicole Chavaillaz



Le Syndic :


Dominique Zamofing